



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT N° 464-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-2019 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS, SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI
BUDGÉTAIRES**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

QUE le Règlement NO 464-2023 modifiant le règlement 386-2019 sur la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté de la façon suivante :

9 mai 2023 : Avis de motion
9 mai 2023 : Dépôt du projet de règlement
13 juin 2023 : Adoption par le conseil de la MRC
19 juin 2023 : Entrée en vigueur

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 19 juin 2023

Philippe Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe Leclerc, soussigné, de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 19 juin 2023., entre 15h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juin 2023